

## Costume obligatoire

### Hygiène et salubrité (AEP 4240)

#### 2020-2021

Au Centre de formation professionnelle l'Émergence, l'élève en Hygiène et salubrité se doit de porter le costume obligatoire. Vous devrez porter le **t-shirt de couleur gris foncé avec le logo** du Centre et un **pantalon de travail gris foncé\*** (ex. Big bill). Le port de ces vêtements est **obligatoire**.

Fournisseur officiel pour la chemise : **Broderie Deux-Montagnes**  
350, boul. Industriel  
St-Eustache (QC) J7R 5R4  
(450) 491-2112  
Heures d'affaires : Lundi au jeudi  
8h à 12h et de 13h à 16h30  
Vendredi  
8h à 12h  
*Semaine du 24 juillet au 9 août 2020 - Fermé*

**Date d'essayage : 2 au 17 juillet 2020**  
**Prévoir un délai de trois (3) semaines**  
**avant le début de la formation pour l'essayage**

**Date pour récupérer votre commande : Vous recevrez un appel de la**  
**compagnie Broderie Deux-Montagnes**

**Vous devez vous présenter directement à la boutique pour faire l'essayage. Vous effectuerez le paiement à ce moment.**

Mode de paiement de la boutique : **Argent comptant, Visa ou Mastercard**

Coût approximatif : 14 \$ par t-shirt *(prix approximatif incluant les taxes)*

*\*Vous pouvez vous procurer le pantalon au magasin de votre choix comme par exemple à l'Équipeur ou directement à la boutique Broderie Deux-Montagnes.*